



## AVIS DE COURSE

**Championnat Féminin Habitable  
Dimanche 18 octobre 2020  
Lac Nord de Biscarrosse  
Yacht Club ISPE-BISCARROSSE  
Grade : 5A**

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux **5 bateaux Jouet 24** prêtés par les propriétaires du club et **tirés au sort** le jour même.
- 3.2 Les concurrentes **doivent s'inscrire avant le 03 octobre 2020 minuit** à l'adresse suivante [LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com](mailto:LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com) en complétant la fiche d'inscription.  
**Aucune inscription ne pourra être prise après cette date.**
- 3.3 Les concurrentes (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile à l'année doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs

### 4. DROITS À PAYER

Pas de frais d'inscription

### 5. PROGRAMME

- 5.1 Accueil : le dimanche 18 octobre à partir de 9h30  
10h : Explication du déroulement du championnat et tirage au sort des bateaux  
10h30 : Prise en charge des bateaux avec le propriétaire
- 5.2 12h : Signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course pour courses à suivre

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et leurs annexes seront disponibles sur le site web du club <http://ycib.fr/> à partir du mercredi 14 octobre 2020.

### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit ou côtier et seront définis le matin du 18 octobre 2020.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

## 9. CLASSEMENT

9.1 **1 course** devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand **moins de 3 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **3 courses ou plus** ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

9.3 Le classement se fera en temps réel.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premières du classement général

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'une concurrente de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, la concurrente décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, la concurrente autorise l'autorité organisatrice et les sponsors éventuels de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de elle-même et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à cette régata.

## 14. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

14.1 Chaque participante est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquantes.

14.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course et en informer l'autorité organisatrice sous peine de disqualification sans instruction.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter le site web du club : <http://ycib.fr/>

Ou celui de la ligue : <http://ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr/voile-feminine/>

ou contacter Hélène La Salmonie à : [LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com](mailto:LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com)

## ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

